



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, risques et nature**

Montpellier, le

30 NOV. 2023

Affaire suivie par : Pôle eau
Téléphone : 04 34 46 62 29
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2023-11-04395

**portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin versant du fleuve Hérault**

Le préfet de l'Hérault

- VU** le Code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34 ;
- VU** le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de monsieur François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°2023-10-DRCL-519 du 09 octobre 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM) et le plan de gestion des risques inondation (PGRI) 2022-2027, approuvés par le préfet coordinateur de bassin le 21 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté inter-départemental n°1999-01-4406 du 13 décembre 1999 délimitant le périmètre du SAGE Hérault modifié par l'arrêté inter-départemental n°2011-01-2097 du 28 septembre 2011 ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n°DDTM34-2011-11-01710 du 8 novembre 2011 approuvant le schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE) du bassin du fleuve Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2009-I-4164 du 23 décembre 2009, portant composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du fleuve Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2022-11-13439 du 21 novembre 2022, portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du fleuve Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2023-04-13836 du 24 avril 2023, portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant du fleuve Hérault ;
- VU** la délibération de la commission locale de l'eau du 5 octobre 2023 approuvant l'intégration d'un représentant du conseil de développement (CO.DEV) Pays cœur d'Hérault au collège des usagers ;
- VU** le courrier en date du 10 novembre 2023 de demande de modification de la composition de CLE du SAGE ;
- Considérant** que suite à la désignation de nouveau représentant, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du fleuve Hérault pour la durée du mandat restant à couvrir ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La composition de la CLE du SAGE Hérault

La composition de la CLE du SAGE Hérault est modifiée comme suit :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales, groupement et établissements publics locaux

Les représentants de la région ou du département		
Région Occitanie	2	Jean-Noël BADENAS René MORENO
Conseil départemental du Gard	1	Marc LARROQUE
Conseil départemental de l'Hérault	4	Marie PASSIEUX Julie GARCIN-SAUDO Jacques RIGAUD Jean-François SOTO
Les communes du Gard		
Le Vigan	1	Eric POUJADE
Saint-Laurent-Le-Minier	1	Corinne BOUVIER
Les communes de l'Hérault		
Ganges	1	Benoît HOST
Lodève	1	Ludovic CROS
Gignac	1	Olivier SERVEL
Clermont l'Hérault	1	Jean-Luc BARRAL
Pézenas	1	René VERDEIL
Agde	1	Laurence MABELLY
Les représentants des établissements publics locaux		
Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup	2	Philippe DOUTREMEPUICH Hussam AL MALLAK
Communauté de communes du Lodévois et Larzac	1	Claire VAN DER HORST
Communauté de communes Vallée de l'Hérault	1	Jean-Claude CROS
Communauté de communes du Clermontais	1	Joseph RODRIGUEZ
Communauté de communes Les Avant-Monts	1	Jean-Michel ULMER
Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée	2	Gwendoline CHAUDOIR Vincent GAUDY
Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée	1	Christophe PASTOR
Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes	1	Joël GAUTHIER
Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault	1	Lucas FAIDHERBE
Syndicat mixte du SCoT du Biterrois	1	Serge PESCE
Syndicat de développement local du pays coeur d'Hérault	1	Frédéric ROIG
Établissement public territorial de bassin Fleuve Hérault	1	Christophe MORGO
Syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien	1	Jacques BOLINCHES
Syndicat mixte du bassin de Thau	1	Michel GARCIA
Syndicat mixte du grand site du Salagou Cirque de Mourèze	1	Joëlle GOUDAL
Syndicat intercantonnale du pays Viganais	1	Roland MONTEL

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Bas Languedoc	1	Georges NIDECKER
Syndicat mixte des eaux de la vallée de l'Hérault	1	Henry SANCHEZ
PETR Causses et Cévennes	1	Emmanuel GRIEU
Total	36	

B/ Collège des usagers

Collège des usagers	
Chambre de commerce et d'industrie	1
Chambre d'agriculture de l'Hérault	1
Chambre d'agriculture du Gard	1
La Coopération Agricole Occitanie	1
Syndicat des vignerons de l'Hérault vinifiant en cave particulière	1
ASA du canal de Gignac	1
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	1
Régie d'électricité de Gignac	1
Comité régional Languedoc-Roussillon de canoé-kayak	1
BRL	1
Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1
France Nature Environnement Occitanie Méditerranée	1
Conservatoire des espaces naturels	1
Comité départemental du tourisme de l'Hérault	1
UFC-Que Choisir	1
Conseil de développement (CO.DEV) Pays cœur d'Hérault	1
Total	16

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Collège des services de l'Etat	
le préfet de l'Hérault ou son représentant le chef de MISEN 34	1
le préfet coordonnateur de bassin représenté par le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant	1
le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant	1
le directeur régional de la jeunesse et des sports ou son représentant	1
le délégué régional de l'agence de l'eau ou son représentant	1
le directeur régional de l'office française de la biodiversité ou son représentant	1
le président du conseil d'administration du parc national des Cévennes ou son représentant	1
Total	7

ARTICLE 2 : Abrogation

L'arrêté préfectoral n°n°DDTM34-2023-04-13836 du 24 avril 2023, portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant du fleuve Hérault est abrogé.

ARTICLE 3 : Affichage et publicité

Le présent est publié :

- sur le site Internet de la préfecture,
- au recueil des actes administratifs,
- par l'établissement public territorial de bassin le syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault, sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 4 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'éventuel recours gracieux n'interrompt pas le délai de recours contentieux et les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Ce recours peut s'effectuer par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, les membres de la commission locale de l'eau du SAGE Hérault, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric POISOT